



## BAREME D'HONORAIRES

Agence de MONTLHERY

Barème honoraires en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019

### HONORAIRES DE TRANSACTION TTC \*

(Ventes immobilières hors VEFA)

Jusqu'à 50.000 €	4.000 €
De 50.001 € à 100.000 €	7.000 €
De 100.001 € à 150.000 €	8.000 €
De 150.001 € à 200.000 €	9.000 €
De 200.001 € à 300.000 €	10.000 €
De 300.001 € à 350.000 €	13.000 €
De 350.001 € à 400.000 €	15.000 €
De 400.001 € à 500.000 €	16.000 €
De 500.001 € à 600.000 €	20.000 €
De 600.001 € à 999.000 €	25.000 €
Supérieur à 1.000.000 €	40.000 €
Terrain à bâtir	7%
Parking, Box	2.500€
Fonds de commerces et locaux commerciaux	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant ce qui aura été prévu dans le mandat de vente ou de recherche.

\* TVA au taux en vigueur de 20%.

**ESTIMATION OFFERTE**

**EXPERTISE : SUR DEVIS**

Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente chez le notaire (transactions immobilières) ou le jour de la signature du bail de location, contre remise de factures d'honoraires dûment libellées aux débiteurs.

## HONORAIRES DE LOCATION TTC \*

### Bail d'habitation : Plafonds applicables définis par la loi ALUR

#### A la charge du Bailleur :

- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : **10 euros par m<sup>2</sup>**
- Réalisation de l'état des lieux : **3 euros par m<sup>2</sup>**
- Entremise et négociation : **100 €**

#### A la charge du Locataire :

- Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail : **10 euros par m<sup>2</sup>**
- Réalisation de l'état des lieux : **3 euros par m<sup>2</sup>**

### LOCAUX COMMERCIAUX (rédaction, frais d'entremise, état des lieux)

- **20 % TTC** du montant du loyer annuel HT et HC (à la charge du preneur)
- Droit au bail et pas de porte : **10 % HT** de la cession

**BOX ET PARKING : 200 € TTC** (à la charge du preneur pour visite, constitution du dossier et rédaction du bail)

## HONORAIRE DE GESTION TTC \*

**A partir de 4% HT <sup>(1)</sup> des sommes encaissées <sup>(2)</sup> soit 4,8% TTC.**

*(1) Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés.*

*(2) Le taux de gestion s'applique sur toutes les sommes encaissées par l'agence.*

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1500 € : 6% HT soit 7,2% TTC,
- Pour des loyers mensuels par bailleur entre 1500 € et 2000 € : 5% HT soit 6% TTC,
- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieurs à 2000 € : 4% HT soit 4,8% TTC.

En OPTION **Assurance Loyers Impayés** comprenant :

- Garantie de **paiement mensuel des loyers** à 100% et sans franchise,
- Prise en charge des pertes locatives jusqu'à **80.000 €** par sinistre,
- Prise en charge des dégradations immobilières jusqu'à **10.000 € TTC**,
- Prise en charge des procédures, des frais d'huissiers et d'avocats,
- Protection Juridique : **16.000 €** par sinistre pour tout litige autre qu'un impayé,
- Procédure d'éviction du locataire.

**Pour 1,75% HT soit 2,10% TTC du loyer appelé.**

En OPTION, en complément de l'Assurance Loyers Impayés, une garantie **Vacance Locative** comprenant :

- Prise en charge de 80 % ou 100 % du loyer pendant trois mois après une période de vacance de trois mois.

**Pour 80 % du loyer pendant trois mois : 1,60% TTC du loyer appelé.**

**Pour 100 % du loyer pendant trois mois : 1,80% TTC du loyer appelé.**